

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit
tenue le 30 juin 2021, à 8 h 03, par visioconférence**

Sont présents :

Mme Stéphanie Arpin, personnel enseignant
Mme Marlène Couture, personnel de soutien
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
Mme Julie Ethier, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Stéphane Girard, secteur socioéconomique
M. Xavier Gret, parent d'étudiant
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
Mme Josée Mercier, membre d'office et directrice des études du Cégep
M. Patrick Monarque, diplômé du secteur préuniversitaire
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques
M. Charles Vincent, secteur universitaire

Sont absents :

M. Raymond Chaussé, personnel enseignant
M. Frank Desmeules, étudiant du secteur préuniversitaire
M. François Dussault Thériault, diplômé du secteur technique Cdl
M. Guillaume Moreau, étudiant du secteur technique, ÉNA
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques

Sont invités :

Mme Élisabeth Fournier, directrice, Direction des ressources matérielles
M. François Lefebvre, directeur, Direction des ressources financières
M. Nicolas Labrecque, coordonnateur, Direction des ressources matérielles
Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, Direction générale

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 8 h 03.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour

	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Dépassement de coûts pour le projet de laboratoires en denturologie	Décision
3. Levée de la séance	Décision

21-CA-58 PROPOSITION

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté tel qu'il est présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. DÉPASSEMENT DE COÛTS POUR LE PROJET DE LABORATOIRES EN DENTUROLOGIE

Lors de la rencontre du 25 novembre 2020, le conseil d'administration a délégué la signature du contrat de la réfection des laboratoires de denturologie, situés dans le sous-sol de l'aile E, au directeur général, M. Sylvain Lambert.

Le contrat a été octroyé en bonne et due forme au plus bas soumissionnaire conforme, l'entrepreneur Melma Construction. Au système financier, le montant de l'engagement financier était de 794 113,14\$, toutes taxes ristournées. La résolution prévoyait de plus une provision de 10% du montant du contrat pour couvrir les imprévus pouvant survenir en cours de travaux. Le montant maximal de cette provision est de 79 411\$, toutes taxes ristournées.

Considérant qu'il est nécessaire d'éviter tout retard dans la livraison des travaux, la Direction des ressources matérielles sollicite une nouvelle tranche de 10% du contrat pour couvrir les coûts liés à de nombreuses conditions de chantiers, lesquelles étaient impossibles à prévoir au moment de la détermination des besoins requise pour le lancement du processus d'appel d'offres.

21-CA-59 PROPOSITION

ATTENDU la résolution 20-CA-74, déléguant le pouvoir d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme au directeur général;

ATTENDU que la résolution comportait une provision de 10% du montant du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat;

ATTENDU que les travaux sont en cours;

ATTENDU que la provision initiale de 10% ne sera pas suffisante;

ATTENDU que le Cégep doit régler les ordres de changements rapidement;

ATTENDU les exigences de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, dont l'article 17 qui porte sur les modifications à un contrat;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Stéphane Girard, appuyé par M. Xavier Gret, propose à l'assemblée de déléguer à la Direction des ressources matérielles une provision supplémentaire de 10% du montant initial du contrat conformément à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* afin de faire face aux imprévus qui pourraient survenir au chantier d'ici la fin des travaux, et demande au directeur général d'assurer un suivi du dossier auprès du conseil d'administration lors d'une prochaine assemblée du conseil.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est dûment proposé et appuyé, et unanimement résolu, de lever la séance à 8 h 29.



Jean-Paul Gagné
Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine
Secrétaire d'assemblée